

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire en cas de divorce

Par **eldir**, le **24/05/2016** à **16:49**

Bonjour sachant que ma femme n'a jamais travaillé alors que je suis enseignant (salaire moyen actuel 2300€), que nous avons vécu 25 ans mariés , que je verse déjà 411€ par mois pour notre fille âgée de 12 ans, quel serait le montant de la prestation compensatoire (sachant encore que ma femme a pris environ 200000€ et reçu encore 160000€ suite à la vente de notre maison)?

Merci pour vos avis.

Cordialement.